

# 1981-1984 « Mon Repos » : propriété communale?

En mars 1981, la Commune est en pleine élaboration d'un nouveau plan communal des zones. Dans ce cadre, la Municipalité décide de classer la grande parcelle de l'Hoirie Marguerat, située entre le Chemin de la Colline et le Chemin de la Plantaz, en zone de construction d'utilité publique. Parallèlement à cette idée, elle informe la Justice de Paix du Cercle d'Ecublens de son intérêt pour l'achat éventuel de la parcelle n°919, propriété de l'Hoirie Léa Marguerat au Chemin de la Colline.

Les premières discussions relatives à l'achat de la propriété par la Commune ont lieu en 1981 suite à l'intervention de la Municipalité auprès du notaire de l'Hoirie; mais les pourparlers débutent réellement en 1982. En fin d'année, la Municipalité reçoit l'autorisation de l'Hoirie de faire expertiser la propriété. L'expertise est réalisée par le Crédit Foncier Vaudois en février 1983. Il estime la valeur de la propriété ainsi:

Propriété principale bâtie, avec 10'400m<sup>2</sup> de terrain: 2'200'000.-  
Solde du terrain au sud, 11'200m<sup>2</sup>: 1'680'000.-

Suite à cela, les deux parties poursuivent les discussions, mais ce n'est qu'à la fin de l'année 1983 qu'elles deviennent « concrètes ».

La Municipalité estime que toute la parcelle présente un intérêt général et public dans le cadre du développement de la commune



Le moins que l'on puisse dire,

c'est que les deux parties ne tombent pas d'accord tout de suite...

Le 11 avril 1983, la Municipalité « propose d'acquérir l'ensemble de la propriété de Mon Repos pour un montant de Fr. 4'100'000.- »

Mais le 29 août 1983, l'Hoirie Marguerat répond qu'elle « aimerait fractionner la parcelle 919 et prévoit que les immeubles restent à l'un des héritiers. La Commune peut disposer d'une surface d'environ 13'661m<sup>2</sup> en nature de prés et champs plus quelques arbres. »

La réponse de la Municipalité ne se fait pas attendre: le 19 décembre 1983, elle estime que « cette offre constitue une base de discussion acceptable ».

Le 13 décembre 1983, l'Hoirie change d'avis: « Finalement, nous acceptons de vendre la propriété de Mon Repos à la Commune d'Ecublens pour le prix de Fr. 3'500'000.-, à l'exception de 2 surfaces de 800m<sup>2</sup> et de 6500m<sup>2</sup> situées au nord et au sud de la propriété.

Les principaux acteurs de l'achat/vente:

Du côté de la Commune:	M. Masson, Syndic M. Jeanmonod, Municipal M. Bertoliatti, Secrétaire municipal
Les vendeurs:	Hoirie de Mme Léa Marguerat
Les notaires:	Me Pierre Rochat à Lausanne Me Alexandre Bonnard à Chavannes-près-Renens Me Olivier Courvoisier à Chavannes-près-Renens



Dès le début de l'année 1984, les pourparlers reprennent, pour aboutir au printemps: l'acte d'achat/vente est prêt dans le courant du mois de mai/juin. Mais avant de signer, il faut encore défendre le projet devant le Conseil Communal.

La Municipalité approuve le préavis 1984-17 relatif à l'achat de la parcelle 919 au lieu dit « Aux Plantaz » par la Commune d'Ecublens, avec une demande de crédit d'un montant total de Fr. 3'480'000.-. Mais au vu du mauvais état des finances publiques, elle lie cette proposition d'achat à une proposition de vente d'une autre parcelle communale, sise Aux Clos (préavis 1984-18). Ces deux préavis sont traités parallèlement et simultanément par les Commissions foncière et financière puis soumis au Conseil Communal lors de la séance du 30 novembre 1984. Les discussions sont relativement vives, principalement en raison du coût de la propriété et de l'état des finances communales à cette période. Mais finalement, le Conseil Communal suit l'avis de ses deux commissions, qui recommandent l'achat de la propriété de Mon Repos mais refusent la vente de la parcelle 1467 « Aux Clos ».

Le préavis 1984-17 relatif à l'achat de Mon Repos est accepté par le Conseil Communal en date du 30 novembre 1984 (sauf 4 avis contraires). L'autre préavis, relatif à la vente des Clos, est en revanche rejeté à une majorité évidente.

**Le 20 décembre 1984, la Commune devient la nouvelle propriétaire de Mon Repos**